



FRANCE-CANADA-QUÉBEC

400 ans de relations d'exception

Sous la direction de
Serge Joyal et Paul-André Linteau



Les Presses de l'Université de Montréal

Extrait de la publication

FRANCE - CANADA - QUÉBEC
400 ans de relations d'exception

Page laissée blanche

Sous la direction de Serge Joyal et Paul-André Linteau

FRANCE - CANADA - QUÉBEC

400 ans de relations d'exception

Les Presses de l'Université de Montréal

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :

France, Canada, Québec : 400 ans de relations d'exception
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7606-2116-9

eISBN 978-2-7606-2533-4

I. Québec (Province) - Relations - France. 2. France - Relations - Québec
(Province). 3. Canada - Relations extérieures - France. 4. France - Relations
extérieures - Canada.

I. Joyal, Serge, 1945- . II. Linteau, Paul-André, 1946- .

FC248.Q8F72 2008 327.714044 C2008-942080-2

Dépôt légal : 4^e trimestre 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2008

Les Presses de l'Université de Montréal reconnaissent l'aide financière du gouverne-
ment du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie
de l'édition (PADIÉ) pour leurs activités d'édition.

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le Conseil
des arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du
Québec (SODEC).

IMPRIMÉ AU CANADA EN NOVEMBRE 2008

PRÉSENTATION

Quatre cents ans d'histoire ! Voilà ce qu'on nous invite à célébrer en cet anniversaire de la fondation de Québec. Au-delà des grands spectacles sur les plaines d'Abraham, l'événement est marqué par de nombreuses publications portant sur Champlain et son époque ou sur Québec, son histoire, ses paysages et ses attraits.

Toutefois, l'année 1608 rappelle non seulement la naissance d'une ville, mais aussi celle de tout un peuple issu de la colonisation française. Certes, la France, grâce à Jacques Cartier bien sûr, mais aussi à ses pêcheurs de morue et à ses chasseurs de phoque, est présente depuis plus longtemps encore dans la vallée du Saint-Laurent et sur la côte atlantique. Ce que la date de 1608 consacre, c'est que des Français viennent s'établir au Canada de façon permanente et continue. Depuis quatre siècles, cette présence française s'est toujours maintenue, et la France a continué d'entretenir des liens — d'une intensité variable — avec les populations de son ancienne colonie, et ce, malgré les bouleversements et les paradoxes de l'Histoire.

Cette longue relation entre la France et le Canada, et en particulier le Québec, mérite réflexion. Après 400 ans, quel bilan pouvons-nous en faire ? Quels ont été les apports de la France à la Nouvelle-France ? Quelle a été son attitude envers son ancienne colonie après la cession de 1763 ? Comment, à quel rythme et avec quelle intensité se sont maintenus et développés les liens entre Français, Canadiens et Québécois ? Autant de questions auxquelles tentent de répondre, dans cet ouvrage, des historiens qui œuvrent des deux côtés de l'Atlantique.

Le Canada et la France partagent une histoire atypique. Ces deux grandes démocraties libérales figurent au rang des pays les plus industrialisés et ont un niveau de vie comparable, parmi les meilleurs à l'échelle mondiale. Sociétés humanistes fondées sur la règle de droit, le respect des droits et libertés de la personne est au cœur de leur action étatique, et elles ont choisi d'étendre sous chacun de leurs citoyens un large filet de sécurité sociale sur la base du principe de solidarité commune. De plus, le Canada et la France défendent, à

l'échelle internationale, le règlement pacifique des conflits par voie de négociations multilatérales ; ils soutiennent des politiques d'aide au développement des pays émergents ; ils ont signé les mêmes traités pour protéger l'environnement, et reconnaître la diversité culturelle.

Les différences entre leurs histoires respectives ne sont pas moins significatives. La France bien sûr est un pays officiellement unilingue depuis 1539. Tout aussi officiellement, le Canada est bilingue, même si la majorité de sa population vit au quotidien dans un environnement unilingue : anglais, français, voire une autre langue. Le Canada est aussi, contrairement à la France, un pays bijuridique, bien que dans les faits on y trouve la juxtaposition de deux espaces monojuridiques : le Québec, avec son Code civil hérité de la France, et le reste du pays, avec sa *Common Law* héritée de la Grande-Bretagne. Le Canada compte, de plus, une population autochtone qui possède des droits séculaires à son territoire, ses langues et son gouvernement. D'autant d'importance, la France est, selon sa Constitution, « une République indivisible », alors que le Canada est une fédération relativement décentralisée. Enfin, la France a une histoire beaucoup plus ancienne que le Canada.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'à travers les 400 ans d'histoire que le Canada a partagés avec la France, celle-ci ait eu une profonde influence sur celui-là, et que cette expérience historique commune ait largement esquissé le profil de son visage contemporain. Mais comment rendre compte de cette relation tout à fait particulière ?

Il faut reconnaître que ce qui en est la base, c'est d'abord le Québec. Si celui-ci existe et s'il forme encore aujourd'hui une société unique, c'est parce qu'il est l'héritier de la colonie française la plus importante de l'Amérique du Nord, celle de la vallée du Saint-Laurent. C'est aussi parce que sa population a grandi en conservant farouchement sa langue et son identité. La population du Québec a maintenu un lien d'attachement à la mère patrie, même quand celle-ci s'est complètement désintéressée de son rejeton. De surcroît, c'est aussi le Québec qui est à la source de l'intensification des relations avec la France au cours de la seconde moitié du xx^e siècle.

De leur côté, les Acadiens, eux aussi issus de la colonisation française, ont développé une relation spécifique avec la France. Ailleurs au Canada, en particulier dans les Prairies, on trouve des minorités francophones dont les ancêtres sont venus soit du Québec, soit directement de France. En outre, les relations entre le Canada et la France ne se limitent pas aux francophones et présentent d'autres dimensions dont il faut tenir compte. Cependant, force est de reconnaître que, jusqu'ici, l'historiographie, tant au Canada qu'en France, a surtout mis l'accent sur les relations avec le Québec, ce que reflètent inévitablement les textes de cet ouvrage.

Ces liens entre la France et le Canada se déploient sur plusieurs plans. En ce qui concerne les relations internationales, on pense spontanément aux rapports entre États. Si on s'en tenait à cela, on aurait bien peu à dire pour une bonne partie de ces quatre siècles : en effet, l'intensification des rapprochements entre la France et le Canada ainsi qu'entre la France et le Québec depuis une cinquantaine d'années ne doit pas nous faire oublier que pendant longtemps, toute relation officielle était impossible puisque le Canada était devenu une colonie de la Couronne britannique. Et pourtant, liens il y a eu, mais tissés entre individus, associations, groupes d'intérêts, églises... Sur le plan économique, les échanges étaient assurés par des gens d'affaires et par des entreprises, grandes ou petites, qui importaient et exportaient des biens et des services, investissaient des capitaux, partageaient des informations et des technologies. Sur le plan culturel, la diffusion du livre, du disque, du cinéma, les expositions et le circuit des spectacles étaient autant de manifestations d'échanges transatlantiques auxquelles se sont ajoutés les réseaux scientifiques et les rapports universitaires. Les relations entre la France, le Canada et le Québec sont ainsi constituées de multiples réseaux s'étendant à plus d'un niveau. L'ouvrage essaie de tenir compte de cette complexité et de cette diversité.

Les auteurs des textes de cet ouvrage abordent plusieurs aspects fondamentaux de cette relation multiséculaire. Il fallait évidemment commencer par la période fondatrice, celle de la Nouvelle-France. Ainsi, qu'en était-il des rapports entre la France et les premières nations qui peuplaient le territoire ? Pendant longtemps, les seuls souvenirs que l'on conserva dans la mémoire populaire de cette première rencontre avec les Amérindiens furent les guerres contre les Iroquois et le martyre des jésuites. Les recherches historiques des dernières décennies ont permis de faire progresser de façon importante les connaissances sur ce sujet. Comme le souligne Alain Beaulieu, la logique de l'alliance est au cœur des relations entre Français et Amérindiens, même si des velléités de tutelle se manifestent aussi.

John Dickinson, quant à lui, s'interroge sur l'héritage que la France laissera au Canada au moment de la cession du pays. On est loin ici de l'image d'une Nouvelle-France longtemps présentée dans les manuels comme un Éden disparu. Le bilan permet de dégager quatre apports importants. Le premier est évidemment démographique, sujet qu'aborde aussi Paul-André Linteau dans son bilan de l'immigration française ; John Dickinson met en lumière les trois autres : la langue, le droit et la religion. Il souligne le fait que c'est bien à compter du moment où les Britanniques s'implantent au Canada que les colons français se perçoivent comme « Canadiens », d'où le besoin de la présence d'un « autre » dans la démarche identitaire.

La Nouvelle-France a-t-elle été conquise par l'Angleterre ou abandonnée par la France? Françoise Le Jeune se penche sur cette question et démontre que le cabinet du roi est très bien informé des efforts nécessaires pour conserver la colonie et que c'est volontairement et consciemment qu'il choisit de la céder. Par la suite, la France ne manifesterait aucune intention de reprendre le Canada, ni pendant la guerre d'Indépendance américaine, ni au cours des guerres napoléoniennes. En fait, le gouvernement français s'en désintéresse complètement, même lors des Rébellions de 1837 et de 1838.

Cette indifférence sur le plan politique n'empêche pas le maintien de relations qui relèvent de la sphère privée, en particulier celles de l'Église et des milieux culturels, comme le rappelle Fernand Harvey dans sa fresque des relations culturelles pendant les deux siècles qui suivent la Conquête. L'épisode de la venue à Québec de *La Capricieuse* en 1855, évoqué par plusieurs des auteurs de l'ouvrage, est révélateur. Longtemps les Québécois y ont vu la reprise des relations officielles, tandis que, pour leurs contemporains français, c'était en fait presque un non-événement. Même si elle n'est pas son initiatrice, la venue de *La Capricieuse* coïncide néanmoins avec l'amorce de l'intensification des relations culturelles et économiques, et même de l'immigration française, qui ira croissant jusqu'à la Première Guerre mondiale. Au Québec, il y a, dans cette seconde moitié du XIX^e siècle, une effervescence culturelle dont rend compte Fernand Harvey. Elle se manifeste en particulier dans l'intérêt pour l'histoire, notamment celle de la Nouvelle-France, qui conduit aux commémorations nombreuses de Cartier et de Champlain, un phénomène que décortique Guy Martinière en interrogeant l'iconographie de Champlain et les interprétations qu'elle met en scène.

Cette période est aussi, comme le rappellent plusieurs de nos auteurs, celle de l'immigration d'un nombre considérable de membres de divers ordres religieux fuyant la France révolutionnaire et républicaine. Ils contribuent à l'essor de l'éducation et au développement de nombreuses communautés canadiennes-françaises, mais renforcent le conservatisme ultramontain du clergé qui s'appuie sur la puissance temporelle de l'Église. Ce n'est que plus tard, au siècle suivant, qu'un courant de pensée moderniste, nourri lui aussi par les penseurs français, se fraiera discrètement une voie.

L'histoire, l'éducation, l'Église sont des vecteurs importants de l'identité canadienne-française, qui évolue désormais rapidement. Yves Frenette relève les phénomènes de transformation en jeu dans la dispersion des migrants francophones en Amérique et examine comment, au-delà de la culture et de la langue partagées à l'origine, c'est l'accès et le rattachement à un espace linguistique et culturel plus large qui dynamisent et vivifient cette francophonie en terre d'Amérique. Il montre aussi que la relation avec la France

n'est que l'une des influences qui forment l'identité de cette communauté fragmentée.

L'identité des Canadiens français, tiraillée entre plusieurs pôles, est aussi, selon Max Nemni, la clé qui permet de comprendre leur comportement collectif pendant les deux guerres mondiales. On ne peut s'empêcher de constater que, si tous les leaders des mouvements nationalistes de l'époque s'étaient ligüés pour faire bloc contre la participation obligatoire du Canada à l'effort de guerre en Europe, depuis quelques années, tous se pressent au défilé commémoratif annuel qui rappelle le sacrifice de ceux et celles qui ont combattu pour la liberté. Autre temps, autre perspective, ce qui était honni hier devient vertu aujourd'hui. Ces liens tissés sur les champs de bataille de France par des milliers de victimes au service de la liberté survivent aux aléas politiques du jour.

À partir du milieu du xx^e siècle, les relations entre la France, le Canada et le Québec atteignent une intensité inégalée depuis deux siècles, alors que se conjuguent enfin politiques publiques et initiatives privées. On assiste à une accélération de l'histoire. En témoigne notamment la hausse marquée de l'immigration française. Le mouvement des capitaux suit celui des personnes, à telle enseigne que les investissements français au Canada viennent au troisième rang et que les grands groupes industriels et financiers canadiens trouvent en France des possibilités d'investissements qui les propulsent jusqu'à l'intérieur de l'Union européenne. Didier Poton et François Souty présentent le chemin parcouru en matière de relations économiques depuis le milieu du xix^e siècle, en examinant tant la nature des échanges que le cadre dans lequel ils se réalisent.

Malgré l'ampleur croissante des relations économiques, ce sont plus souvent les relations politiques qui tiennent la vedette dans les médias. Il faut dire que le sujet est délicat, car il concerne la nature du fédéralisme canadien et de ses prolongements extérieurs, ainsi que la dynamique des relations entre le gouvernement fédéral et celui du Québec, notamment à propos des relations privilégiées que ce dernier entretient avec la France. Jacques Palard rappelle les grands moments de cette histoire récente, tout en soulevant les défis contemporains qui se posent à nos pays.

Enfin, l'intensité et la diversité des relations entre la France, le Canada et le Québec depuis 1960 se perçoivent surtout dans le champ culturel. Yannick Resch en dresse un tableau révélateur. On y voit se définir une francophonie vécue, dans laquelle les échanges sont aujourd'hui beaucoup moins à sens unique qu'ils ne l'étaient il y a un demi-siècle.

L'ouvrage comprend aussi une importante documentation iconographique — surtout des œuvres d'art et des témoignages photographiques — qui vient appuyer le propos des auteurs. Celle-ci représente plus de 150 illustrations

tirées soit de collections privées, soit d'archives publiques. À notre connaissance, plus d'une cinquantaine des œuvres sont présentées pour la première fois dans un ouvrage publié au Québec. La recherche iconographique a été réalisée par Serge Joyal, avec l'appui de son adjoint, Sébastien Payet, et des auteurs, notamment Fernand Harvey et Guy Martinière. Serge Joyal a en outre rédigé les légendes, avec le concours de ses collaborateurs, des auteurs et de Paul-André Linteau.

On ne peut prétendre résumer quatre siècles d'histoire en onze chapitres. Il faudrait plusieurs volumes pour explorer à fond toutes les dimensions et toutes les étapes des relations entre la France, le Canada et le Québec. Nous croyons tout de même que les textes publiés dans ce recueil permettent d'aborder les questions fondamentales et de dresser un bilan de l'état des connaissances. Il faut évidemment souhaiter que cette démarche soit suivie d'autres travaux, qui compléteraient cet effort de réflexion.

Serge Joyal et Paul-André Linteau

Contributions au colloque

Les textes de cet ouvrage ont été conçus pour un colloque en deux volets — le premier a eu lieu à Paris au Palais du Luxembourg, en mars 2008, le second au Sénat à Ottawa, en novembre de la même année — organisé sous les auspices de l'Association interparlementaire Canada-France, présidée par la sénatrice Lise Bacon, du Groupe interparlementaire d'amitié France-Canada, présidé par le sénateur Marcel-Pierre Cléach, et de l'Association interparlementaire France-Canada, présidée par le député Marc Laffineur, vice-président de l'Assemblée nationale en France.

L'idée de tenir ce colloque nous est venue d'abord parce que le programme officiel des fêtes entourant le 400^e anniversaire de Québec offrait peu d'occasion de réflexion sur l'évolution du pays et ensuite parce que le moment était unique et ne se représenterait pas avant longtemps.

L'historien Paul-André Linteau a bien voulu se joindre à nous pour coordonner la partie scientifique des travaux. La réalisation de ce double colloque — et de l'ouvrage qui l'accompagne — doit beaucoup à l'appui de nombreuses personnes et organisations. Nous voulons d'abord souligner la contribution de quatre personnalités éminentes qui ont accepté de prononcer les conférences d'ouverture et de clôture. L'essayiste John Ralston Saul a inauguré la première session du colloque. Il a abordé le sujet de la compréhension de ce que représente l'Union européenne. Elle équivaut, selon lui, à un changement d'orientation par rapport au concept traditionnel d'État-nation, et correspond à un effort de construction sociale plus complexe sur un continent multipolaire. La nouvelle Europe est une société diversifiée où cohabitent plusieurs identités, langues, religions, histoires et peuples différents, à l'intérieur d'une même organisation sociale et politique. L'idée qu'on peut cumuler une identité citoyenne à plusieurs niveaux nous ramène, selon ses termes, à la philosophie d'Érasme. Il y aurait ainsi une sorte de « lien entre l'idée européenne d'aujourd'hui et les origines

du Canada ». Depuis quatre siècles, le Canada a eu, selon lui, une expérience différente de l'État-nation : dès le début, Samuel Champlain et les colons français ont dû former des alliances avec les autochtones. Cette idée d'accommodements de populations diverses pour vivre en partenaires, partager un territoire immense et pouvoir en exploiter les ressources est demeurée un élément central de l'évolution du Canada. Le Canada démocratique est lui-même le résultat d'un compromis politique entre Louis-Hippolyte Lafontaine, premier ministre francophone, et Robert Baldwin, un anglophone, qui, à eux deux, ont pu constituer, en 1848, une majorité parlementaire. La notion de diversité lui paraît même essentielle à la vitalité de la langue française. Pour qu'elle demeure une langue internationale, celle-ci doit avoir plusieurs foyers d'origine et pôles de rayonnement : pensée, accent, vocabulaire, cadence, manière de faire. C'est ce que le Canada dans son ensemble, et le Québec en particulier, représentent pour l'avenir de la Francophonie.

La conférence de clôture à Paris, prononcée par le sénateur Jean-Pierre Raffarin, ancien premier ministre de France et président du comité français d'organisation des fêtes du 400^e anniversaire de Québec, portait sur l'importance du respect de la diversité, comme l'une des grandes valeurs du 21^e siècle. La France et le Canada, selon lui, « doivent faire face à des défis nouveaux, et la communauté internationale a besoin de leurs visions communes pour valoriser la diversité culturelle ». L'idée d'une société ouverte et tolérante, respectueuse des minorités, des identités culturelles distinctes, y compris des langues, est une valeur commune au Canada et à la France. Le Québec en témoigne. Valoriser la diversité culturelle est un des points très importants de l'équilibre du monde. C'est elle qui, à un monde global animé d'une pensée unique, substitue un monde multipolaire. Il faut inventer une éthique de la diversité fondée sur la valeur du respect de la personne, de l'autre, de sorte que cela devienne la règle de tous ceux qui pensent que l'humanisme et la diversité peuvent être une solution à nos interrogations. Cependant, il faut aussi la réciprocité ; le respect n'est une valeur que s'il y a réciprocité, puisque cette dernière permet de garantir l'équilibre. Enfin, la troisième valeur de cette éthique de la diversité est le dépassement : « Le peuple français avait besoin de son État pour trouver son unité. Il avait besoin de grands projets, l'Union européenne, l'Union méditerranéenne, pour pouvoir dépasser et surtout faire vivre ses diversités. » C'est cette capacité à aller chercher en nous des valeurs plus grandes que nous qui garantira la paix et la stabilité au 21^e siècle.

Ces deux conférences, complémentaires dans la définition de leurs objectifs, ouvraient donc des perspectives aptes à renouveler l'inspiration et le partage d'une vision commune.

C'est l'ancien juge de la Cour suprême du Canada Michel Bastarache qui prononcera la conférence d'ouverture de la seconde session du colloque dans l'enceinte du Sénat, à Ottawa. L'objet de sa conférence vise à évaluer comment les liens qui unissent le Canada et la France, forgés par l'histoire et maintenus par des valeurs partagées, ont influé sur le développement du système juridique canadien, en particulier en droit public. L'influence du Code civil français est déjà bien connue, mais l'influence de la France sur le développement du droit pancanadien l'est beaucoup moins. Pourtant, elle est tout à fait réelle. Par exemple, la *Charte canadienne des droits et libertés* reflète les principes et les valeurs de la *Déclaration française des droits de l'Homme* de 1789, en ce qu'elle reconnaît l'universalité des droits de la personne, le concept d'égalité dans

nos sociétés, et la primauté accordée à la liberté et la dignité humaine. L'influence française a aussi inspiré l'interprétation des droits garantis par la *Charte canadienne*. Elle a permis de reconnaître le système juridique particulier des autochtones et leur identité culturelle propre. L'exemple le plus récent se rapporte à la *Convention internationale sur la protection de la diversité culturelle*. La France et le Canada ont tous deux reconnu dans cet instrument que le droit à la culture est un des droits fondamentaux les plus importants. L'égalité des cultures, l'accès équitable et l'ouverture des cultures au monde font partie de la définition de ce droit. Cette convention pourrait avoir un impact important sur la protection des droits linguistiques garantis par la *Charte*, puisqu'il s'agit de l'un des rares traités qui reconnaissent l'importance des droits collectifs, l'une des pierres angulaires de la culture juridique canadienne. La protection des droits linguistiques des minorités prend donc une nouvelle dimension qui doit tenir compte de l'expression culturelle sous-jacente. La langue est un élément de culture essentiel et la préservation de l'identité culturelle a une incidence directe sur son épanouissement. Dans le développement d'un système de valeurs communes et leur promotion sur le plan international, la France et le Canada contribuent à l'émergence de droits nouveaux susceptibles de mieux garantir le rayonnement des sociétés de langue et de culture françaises.

La conférence de clôture de la seconde session sera prononcée par Alain Juppé, maire de Bordeaux et ancien premier ministre de France. Les thèmes abordés portent entre autres sur les impacts éventuels de la mondialisation sur nos sociétés et sur les défis reliés à la protection de l'environnement. La France et le Canada peuvent-ils unir leurs ressources et leurs initiatives pour assurer l'objectif de l'« humanisation » de la globalisation, une réalité incontournable en ce début du XXI^e siècle ? L'un et l'autre pays occupent une position stratégique, la France dans l'Union européenne, le Canada au sein des Amériques. Quelle forme de « constellation des pouvoirs » pourrait-on construire pour maintenir l'équilibre, au moment où la puissance montante de la Chine, de l'Inde et, dans une moindre mesure, celle du Brésil et de la Russie, constitue une nouvelle donne incontournable ? Ces nouveaux paradigmes politiques et économiques surviennent alors que les approches conventionnelles à l'égard de la protection de l'environnement de la planète ne suffisent plus à en garantir la survie. La France et le Canada peuvent-ils prendre l'initiative de la constitution d'une « organisation mondiale pour la sauvegarde de la terre » ? En d'autres mots, peut-on créer une institution internationale dotée de pouvoirs réels, définie dans un traité qui soit susceptible de garantir d'éventuelles interventions ciblées et efficaces ?

Ces réflexions personnelles, exprimées par des personnalités qui ont assumé des responsabilités de premier plan, esquissent des horizons communs aux deux pays en accord avec leurs valeurs humanistes essentielles.

À l'origine du projet, au début de 2007, leurs Excellences Claude Laverdure, ambassadeur du Canada en France, et Daniel Jouanneau, ambassadeur de France au Canada, ont tous deux exprimé leur grand intérêt et leur appui spontané. Le colloque de Paris était placé sous le haut patronage de son Excellence Marc Lortie, ambassadeur du Canada en France. M. Alfred Siefert Gaillardin, ancien ambassadeur de France au Canada et lui-même président de l'Institut France-Canada, a présidé le déjeuner de clôture. Les professeurs Jacques Portes (Université de Paris VIII), Jacques-Guy Petit

(Université d'Angers) et le recteur Jean-Michel Lacroix (Université de Paris III) ont présidé les séances du colloque et animé les débats.

Le colloque à Ottawa est placé sous le haut patronage de son Excellence François Delattre, ambassadeur de France au Canada. L'honorable Noël A. Kinsella, président du Sénat, a été invité à présider le déjeuner de clôture. Les présidents de séance sont les professeurs François Rocher (Université d'Ottawa), Joanne Burgess (Université du Québec à Montréal) et Yves Frenette (Université d'Ottawa).

La généreuse participation des douze historiens réputés qui ont accepté de consacrer du temps à la réussite de cette initiative, en rédigeant chacun un texte original qui fait le bilan des connaissances dans leurs champs de spécialisation, constitue une contribution remarquable. Il va de soi que chacun est intervenu dans la plus complète liberté et que les idées exprimées dans ce livre n'engagent que leurs auteurs.

L'implication des historiens français a été grandement facilitée par l'Association française d'études canadiennes (AFEC), présidée par M. Jacques-Guy Petit, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers, à qui vient de succéder le recteur Jean-Michel Lacroix.

Mme Valérie Ravel, du bureau du sénateur Cléach, Mme Christine Pierangelo, du secrétariat général de la Questure au Palais du Luxembourg, Mme Hélène Halatcheff, chargée des relations publiques à l'ambassade du Canada en France, et Mme Marie-Agnès Saury, de la firme SAGARD à Paris, ont spontanément offert leurs soutien et conseil pour assurer le succès de la session tenue à Paris.

La publication de cet ouvrage est redevable à M. Guy Berthiaume, ancien vice-recteur-Développement et relations avec les diplômés de l'Université de Montréal, à M. Antoine Del Busso, directeur des Presses de l'Université de Montréal, et à Mme Yzabelle Martineau, éditrice.

La coopération soutenue de M. Ian Wilson, bibliothécaire et archiviste à Bibliothèque et Archives Canada, et de son Centre de préservation, et celle de M. Normand Charbonneau, directeur du Centre d'archives de Montréal pour Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ont permis de puiser à même leur vaste fonds d'archives et de photographies d'époque.

M. William R. Young, bibliothécaire à la Bibliothèque du Parlement, a pris l'initiative d'organiser une exposition thématique reliée aux différents sujets abordés par les conférenciers, présentée à l'automne 2008, au moment même de la seconde session du Colloque au Sénat du Canada.

Sans le concours consciencieux et le dévouement inlassable de M. Sébastien Payet, adjoint exécutif, et l'assistance constante de M. Pierre-Henri Aho et de M. Aram Adjemian, adjoints spéciaux à notre bureau parlementaire, nous n'aurions pu atteindre l'objectif ambitieux que représentait la réalisation de ces événements.

Enfin, une assistance financière remise à la fondation de l'UQAM par Power Corporation du Canada a permis d'assurer les coûts reliés à ce projet commémoratif.

Que chacun reçoive la vive expression de notre reconnaissance empressée.

Serge Joyal

août 2008

Page laissée blanche

Chapitre 1

L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS ET LES NATIONS AMÉRINDIENNES

Alain Beaulieu

Le 400^e anniversaire de la fondation de Québec offre une occasion idéale de réfléchir à la place que les Amérindiens ont occupée dans l'histoire coloniale du Canada. L'établissement d'un comptoir de traite à Québec, en 1608, marque en effet une étape significative dans l'implantation française en Amérique du Nord et dans la constitution d'un réseau d'alliances qui trouve, dans ce poste, son premier véritable point d'ancrage. La construction de cette « Habitation » s'inscrit dans un contexte particulier, celui du développement de la traite des fourrures, qui, à partir des années 1570-1580, attire de plus en plus de Français dans la vallée du Saint-Laurent et les pousse ensuite, dans un mouvement rapide, vers l'intérieur du continent. À la fin du xvii^e siècle, l'Empire français d'Amérique atteint déjà des dimensions considérables, s'étendant de Terre-Neuve aux Grands Lacs et de la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique. Il s'agit, par contre, d'un empire fragile, la population française, peu nombreuse, se concentrant pour l'essentiel dans la vallée du Saint-Laurent et en Acadie. Ailleurs, le peuplement français se résume à de petits postes de traite, à quelques forts où sont établies de faibles garnisons militaires et à quelques bases missionnaires.

Au-delà de la vallée du Saint-Laurent, l'Empire français d'Amérique apparaît ainsi d'abord et avant tout comme un empire d'alliances avec les Amérindiens. Ces alliances jouent un rôle crucial dans l'histoire coloniale française jusqu'à la fin du Régime français, et ce, malgré l'accroissement du nombre de colons et le déclin démographique marqué des populations autochtones à la suite des épidémies. Au plus fort de la guerre de Sept Ans, dans un mémoire adressé à la cour de France, Louis-Antoine de Bougainville allait jusqu'à prétendre que sans l'appui des Amérindiens, la France ne pourrait se maintenir en Amérique du Nord, que c'était le contrepoids qui faisait pencher la balance en faveur des Français¹. Exagérée sans doute, l'affirmation traduit tout de même un sentiment généralisé à cette époque par rapport à l'importance des alliances avec les nations autochtones.

Dans son récit du déplacement de l'expansionnisme français, la tradition historiographique a longtemps négligé le facteur amérindien, centrant toute son attention sur la poignée de Français qui parcouraient l'intérieur du pays. Cette tendance s'est évidemment modifiée au cours des 30 dernières années². L'historiographie canadienne et nord-américaine récente a bien mis en évidence l'importance des nations autochtones dans le maintien de l'Empire français. Leur rôle apparaît plus crucial aux marges de l'Empire, dans la région des Grands Lacs ou dans la vallée de l'Ohio, par exemple, sans être pour autant négligeable dans des espaces plus densément peuplés par les Français, comme



Un Micmac de l'Acadie

Au XVII^e siècle, le terme «Acadien» est parfois utilisé pour désigner les Micmacs des provinces maritimes du Canada. Cette appellation tombe toutefois rapidement en désuétude pour décrire les Autochtones de l'Acadie. Cette région doit son nom à Giovanni da Verrazano, navigateur italien florentin au service du roi François I^{er}. Frappé par la beauté de l'immense littoral de la côte de l'Amérique du Nord, qu'il explora depuis Terre-Neuve jusqu'à la Floride, il lui donna en 1524 le nom bucolique d'Arcadie, d'après le poème *Arcadia* de Iacopo Sannazaro.

Gravure extraite du livre de Sylvain Maréchal, *Costume Civils actuels de tous les peuples connus*, Paris, chez Deterville, 2^e éd., c. 1805 [1784-1787], vol. 4, p. 257. Collection de l'honorable Serge Joyal.

la vallée du Saint-Laurent. Dans ce secteur, les villages des Amérindiens dits « domiciliés » (Hurons, Abénaquis, Iroquois, Algonquins) jouent en effet un rôle crucial dans la stratégie de défense de la colonie, notamment au xvii^e siècle.

L'alliance est ainsi devenue l'un des paradigmes dominants dans les études récentes sur l'histoire des relations franco-amérindiennes. Après avoir été longtemps négligés et relégués à l'arrière-scène, les Amérindiens figurent maintenant comme des acteurs incontournables de l'historiographie coloniale. La mise en œuvre de ce paradigme a certes permis d'immenses progrès dans notre connaissance de l'histoire des Amérindiens, mais il a aussi eu des conséquences moins heureuses, comme celle d'enrober le discours historique de rectitude politique. Si l'alliance est bonne à penser dans le contexte politique actuel, car elle met en valeur l'autonomie des Premières Nations, elle néglige ou tend à camoufler la logique coloniale qui est à l'œuvre dans ces rapports. Car l'enjeu ultime de l'expansion française en Amérique du Nord reste bien l'appropriation d'un nouveau territoire, de ses ressources, de son commerce et, ultimement, l'assujettissement des populations qui l'occupent.

Dans la pratique coloniale française à l'égard des Premières Nations, l'alliance n'exclut pas la mise en place d'une logique de tutelle. Si le xix^e siècle marque une étape déterminante dans le processus qui conduit à l'assujettissement des populations autochtones, tout ne bascule pas subitement à partir de ce moment. L'alliance et la tutelle ne sont pas mutuellement exclusives dans les rapports entre les Français et les Amérindiens. En fait, l'assujettissement des Autochtones est un long processus, qui repose sur une logique coloniale présente dès les premiers moments du contact. C'est en gardant ces deux dimensions à l'esprit — l'alliance et la tutelle — que cet article se propose de survoler l'histoire des relations franco-amérindiennes en insistant sur trois éléments : les ambitions de la France concernant l'assujettissement des populations locales, la politique concrète à l'égard des Amérindiens, largement fondée sur des rapports d'alliance et, finalement, la perspective autochtone dans ces événements, qui renvoie à la manière d'écrire l'histoire de la rencontre entre Amérindiens et Français.

La volonté d'assujettir

Les Français qui s'implantent en Acadie, dans la vallée du Saint-Laurent, dans la région des Grands Lacs ou dans la vallée du Mississippi sont portés par un projet colonial qui suppose l'établissement d'une nouvelle souveraineté sur le territoire et l'affirmation de l'autorité française sur les populations qui l'habitent. Les formules des commissions accordées aux explorateurs du xvi^e siècle témoignent clairement de cette volonté de prendre possession de nouvelles terres et de soumettre les Amérindiens. En 1541, par exemple, François I^{er} avait

accordé au sieur de Roberval les pouvoirs d'« aller [et] venir dans ces pays étranges » et de les « mettre en notre main, tant par voie d'amitié ou aimables compositions, si faire se peut que par force d'armes, main forte et toutes autres voies d'hostilité³ ». Présente dans les autres commissions du xvi^e siècle, cette philosophie conquérante transparaît encore dans la seconde moitié du xvii^e siècle. En 1664, l'Acte d'établissement de la Compagnie des Indes occidentales, qui reçoit la Nouvelle-France « en toute seigneurie, propriété et justice », précise ainsi qu'elle avait les pouvoirs de s'établir « tant et si avant qu'elle pourra s'étendre dans les terres, soit que lesdits pays nous appartiennent pour être ou avoir été ci-devant habités par les François, soit que ladite compagnie s'y établisse en chassant ou en soumettant les Sauvages ou naturels habitants des dits pays⁴ ». Certes, à mesure que l'on avance dans le xvii^e siècle, le ton et les formules employés dans les documents juridiques français ont tendance à s'adoucir, mais l'objectif ultime demeure le même, à savoir transformer les Amérindiens en sujets de la France.

Cette philosophie coloniale allait de pair avec un désir d'intégrer les Amérindiens dans le monde colonial, de les civiliser et de les franciser⁵. Il s'exprime, par exemple, dans les propos que Champlain tient aux Innus en 1633 : « nos garçons se marieront à vos filles » pour ne faire « plus qu'un peuple », leur aurait-il dit, proposition qui amusa apparemment ses vis-à-vis, qui « se mirent à rire⁶ ». On le voit aussi à l'œuvre dans la Charte de la Compagnie des Cent Associés, fondée en 1627. Le préambule établissait ainsi un lien étroit entre le peuplement de la colonie et la francisation des Autochtones, ceux-ci ne pouvant manquer de vouloir imiter les Français en étant en contact direct avec eux. L'article 10 de la même charte prévoyait aussi que ceux convertis à la religion catholique seraient considérés comme des « naturels français⁷ ».

L'arrivée au pouvoir de Louis XIV, en 1661, relança pendant quelques années les rêves d'intégration des Amérindiens, les autorités métropolitaines insistant sur la nécessité de les franciser, notamment en les installant au milieu des Français, afin que « par la succession du temps n'ayant qu'une même loi et un même maître, ils ne fassent plus ainsi qu'un même peuple et un même sang⁸ ». Ce genre de remarques revient régulièrement jusque dans les années 1690. L'espoir d'intégrer les nations autochtones dans le monde colonial ne disparaît jamais complètement du paysage politique. Au début du xviii^e siècle, les illusions à ce sujet se sont toutefois clairement évanouies. La francisation des Amérindiens demeurait toujours un objectif officiel, mais plus personne ne se leurrait sur les chances d'y parvenir rapidement : « Il faudra un travail et un temps infinis pour affranchir ces peuples et pour pouvoir les réduire à prendre nos usages et nos coutumes », constatait l'intendant Raudot en 1710, qui jugeait que cela prendrait « plusieurs siècles⁹ ».

La nécessaire alliance

Malgré les discours préconisant l'intégration des Amérindiens, l'alliance s'impose dès le début du xvii^e siècle comme un choix pratique et logique. Officialisée en 1603, lors d'une grande rencontre à Tadoussac réunissant trois nations autochtones — les Innus (ou Montagnais), les Algonquins et les Etchemins —, l'alliance va durer plus d'un demi-siècle, sa fin officielle étant scellée, au mois d'août 1760, par le traité de neutralité que les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent, après plusieurs autres nations, concluent avec les Anglais.



« Sauvage du Canada »

Dans sa description des Amérindiens, Maréchal reproduit la vision romantique du « Bon Sauvage » qui ne connaît ni les maux ni les travers de la société européenne. Parlant de leur vie politique, il écrit : « La forme de leur gouvernement est d'une simplicité et en même temps d'une sagesse à laquelle nos profonds législateurs n'ont pu encore atteindre dans leurs codes savamment compliqués. Les familles d'une tribu se réunissent pour élire deux chefs, l'un préposé aux opérations militaires, l'autre chargé de l'administration civile. Le talent de la parole mène à ce dernier grade ; la valeur donne des droits au premier. »

Gravure couleurs extraite du livre de Sylvain Maréchal, Costume Civils actuels de tous les peuples connus, Paris, chez Deterville, 2^e éd., c. 1805 [1784-1787], vol. 4, p. 257. Collection de l'honorable Serge Joyal.

Page laissée blanche

Ce livre a été imprimé au Québec en novembre 2008
sur les presses de Transcontinental.